

Réunion du Conseil Municipal

Du 13 novembre 2024 à 20 heures 30

Le treize novembre 2024 à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 31 octobre 2024, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Cécile MONTEIL

Absent : Gaëtan CHASSANY

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Service commun ADS (Autorisation du Droit des Sols) - Avenant n°2 à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols.
 - Proposition d'adhésion au pool de remplacement de secrétaires de mairie mis en place par Saint-Flour Communauté.
 - Demande de financement au titre de la DETR 2025.
 - Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur communal
 - Recensement de la population : création d'un emploi d'agent recenseur
 - Budget : décisions modificatives
 - Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables suite à l'avis du PNR
 - Questions diverses
- **Approbation du compte rendu de la dernière séance.**

[Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 25 juillet 2024.](#)

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

- **Service commun ADS (Autorisation du Droit des Sols) - Avenant n°2 à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols.**

Le maire fait savoir que pour les communes déjà adhérentes au service commun ADS comme c'est le cas de Fridefont, il est proposé d'élargir les missions de ce service à l'instruction des demandes d'autorisations préalables relatives à la publicité et aux préenseignes et enseignes compétence communale depuis le 1^{er} janvier 2024.

Pour ce faire, le maire propose au conseil de l'autoriser à signer :

- L'avenant n°2 à la création du service;
- La nouvelle convention d'organisation du service

Le conseil autorise le maire à signer l'avenant n°2 et la nouvelle convention d'organisation pour le service ADS.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Proposition d'adhésion au pool de remplacement de secrétaires de mairie mis en place par Saint-Flour Communauté.**

Le maire informe le conseil que Saint-Flour Communauté s'est dotée d'un service de remplacement des secrétaires de mairie pour pallier l'absence ponctuelle des secrétaires en cas de congés maladies, de départ en formation, de départ ou mutation de la collectivité.

Il propose au conseil d'adhérer à ce service et sollicite l'autorisation de signer la convention d'adhésion au Pool de remplacement de secrétaires de Mairie et tous les documents s'y rapportant.

Le conseil souhaite adhérer à ce service et autorise le maire à signer la convention d'adhésion.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Demande de financement au titre de la DETR 2025.**

Le Maire fait savoir que les dossiers de demande de subvention DETR et DSIL 2025 doivent être déposés avant le 2 décembre 2024.

Il propose au conseil de déposer à nouveau le dossier pour l'aménagement de deux logements dans la maison de Bezenchat qui n'a pas été retenu en 2024. Il rappelle que l'estimation des travaux s'élève à 397 723.35 € H.T. + 45 740 € de maîtrise d'œuvre.

Le conseil valide le dépôt du dossier relatif à l'aménagement de deux logements à Bezenchat.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur communal**

Le maire explique qu'un coordonnateur communal doit être désigné pour l'enquête de recensement de la population qui se déroulera en 2025. Celui-ci sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Il sera notamment chargé d'assurer l'encadrement et le suivi de l'agent recenseur.

Le conseil décide de désigner Mme Jeanine BOUYSSOU, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Recensement de la population : création d'un emploi d'agent recenseur**

La commune de Fridefont étant concernée par l'enquête de recensement de la population en 2025, il est nécessaire de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement.

Le Maire demande au conseil l'autorisation de créer l'emploi et lui demande d'en fixer la rémunération.

Le conseil municipal autorise la création d'un emploi d'agent recenseur et fixe la rémunération sur la base d'un forfait de 700 € brut.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Budget : décisions modificatives**

Budget service eau et assainissement

Le Maire expose au conseil que les crédits ouverts sur le budget du service eau de l'exercice 2024, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 62876	Remb. frais au GFP de rattachement	0	-1 200
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0	1 200
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2158 - 0	Autres Instal. matériel, outill. techniq.	0	3 590
131 - 15	Subvention d'équipement	4 221	0
131 - 16	Subvention d'équipement	11 074	0
131 - 16	Subvention d'équipement	28 987	0
1641 - 16	Emprunts en euros	-40 692	0
TOTAL INVESTISSEMENT		3 590	3 590
TOTAL		3 590	3 590

Budget principal

Le maire expose au conseil que les crédits ouverts sur le budget principal de l'exercice 2024, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux

réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 60632	Fournitures de petit équipement	0	1 600
011 - 61551	Entretien matériel roulant	0	4 400
011 - 6188	Autres frais divers	0	1 150
011 - 6238	Divers	0	1 220
011 - 63512	Taxes foncières	0	712
011 - 6232	Fêtes et cérémonies	0	2 500
65888	Autres	0	5 000
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	212
011 - 6282	Frais de gardiennage	0	350
73118	Autres contributions directes	30 728	0
748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	10 898	0
75888	Autres	5 131	0
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	29 613
TOTAL FONCTIONNEMENT		46 757	46 757
Investissement		Recettes	Dépenses
1641 - 0	Emprunts en euros	0	-192
1321 - 43	Subv. non transf. État, établ. nationaux	132 893	0
1641 - 43	Emprunts en euros	-132 893	0
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	29 613	0
1641 - 44	Emprunts en euros	-29 805	0
TOTAL INVESTISSEMENT		-192	-192
TOTAL		46 565	46 565

Le conseil approuve les décisions modificatives présentées.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables suite à l'avis du PNR**

Le maire rappelle que conformément à la loi, une concertation du public préalable à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables a été effectuée du 14 mai au 13 juin 2024.

Suite à cette concertation, le conseil en séance du 25 juillet dernier a proposé de définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables, une zone de photovoltaïque sur toutes les toitures existantes et à venir sur l'ensemble du territoire de la commune.

Cette proposition a été soumise à l'avis du PNR qui l'a validée.

Le maire propose d'arrêter définitivement les zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune comme proposé en séance du 25 juillet 2024.

Le conseil arrête définitivement les zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune comme proposé en séance du 25 juillet 2024.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Au vue d'une consommation d'eau importante chez M. et Mme DUGAS, il est décidé de ne pas compter l'assainissement sur les 645 m3 en surplus (fuite au niveau du compteur dans le regard).

Cécile MONTEIL et Pierre CHASSANG n'ont pas pris part à la décision.

- Sonia LABAT est intéressée par la location du logement 1 de Bezenchat : le conseil accepte cette candidature mais décide d'accepter les candidatures suivantes en liste d'attente en cas de désistement.

Cécile MONTEIL et Pierre CHASSANG n'ont pas pris part à la décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,

Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,
(Absent)

Cécile MONTEIL